COMITE DIRECTEUR ANEG

***14 mai 2024***

COMPTE DEFINITIF DE REUNION

Cette réunion s’est déroulée entièrement en audioconférence

***PRESENCES : (ANNEXE 1)***

Ouverture de la séance à 18h30

***ORDRE DU JOUR*** : ***(ANNEXE 2)***

***-POINT :1*** Présentation de la « nouvelle SSA de Valence », SARA EG,

Invité : Marc Mounier

Suite aux difficultés rencontrées par l’ancienne SSA avec la CMCAS de Valence, il a été décidé de crée une nouvelle SSA relevant de la loi 1901 sur les associations avec pour objectif une logique de partenariat régional sans exclure la CMCAS de Valence si les conditions le permettent à nouveau

***-POINT :2*** - Retour sur l’accident du PA 28 de Montpellier

Invité : Alex Buscoli

L’avion est HS mais il n’y a pas encore eu d’expertise, le pilote est indemne

D’après les premiers éléments, il semblerait que le pilote avait peu d’expérience et se serait posé par vent arrière, mais il est important d’attendre le rapport du BEA et du BGTA

Le président de la SSA n’a pas réussi à joindre le pilote malgré plusieurs tentatives et ce dernier contrairement aux règles en vigueur n’a contacté personne pour informer l’ANEG de cet accident.

Un rappel des actions à effectuer impérativement dans de telles circonstances doit être fait auprès des membres.

En fonction des résultats de l’enquête si la négligence ou la faute du pilote est reconnue, le CD envisage de demander au pilote le remboursement de la franchise d’assurance

Le CD va dans un premier temps modifier le Règlement Intérieur de l’ANEG pour faire apparaitre la disposition suivante :.

En cas de responsabilité avérée du pilote pour négligence ou faute grave, celui-ci devra régler sur ses fonds propre le montant de la franchise d’assurance.

Dans un deuxième temps après l’AG cette disposition apparaitra dans les statuts de l’ANEG

Par ailleurs, une réflexion doit être menée pour réactiver la Commission Prévention Sécurité (Commission interdisciplinaire)

***-POINT :3*** -La commission para pourrait-elle étudier la spécificité des sauts de B1 en stage

Le secrétaire explique qu’un saut de B1 (Précision d’Atterrissage à 1200m) coûte 20€ et un saut à 4000m 30€ alors que la tarification d’un stage proposant des sauts de B1 ne tient pas compte de cette différence.

La commission parachutisme va voir comment intégrer cette différence de prix dans les stages

- Donner le matériel parachutisme réformé comme la voile de PA à la section ascensionnel ANEG de la SSA Tours/Blois

La commission parachutisme est d’accord pour donner le reste de son matériel réformé sous la condition que ce dernier ne serve exclusivement que pour l’activité ascensionnel

Malheureusement une grande partie de ce matériel à été détruit car non récupéré lors d’une précédente demande

***-POINT :4*** je souhaiterais, en tant que président de la SSA de Nantes, demander au Comité Directeur l’acceptation de Bernard Masson, ancien membre de l’Aneg, comme membre bienfaiteur ;

Le CD approuve à l’unanimité des membres présents la demande comme membre bienfaiteur de Bernard Masson

***-POINT :5*** Vols découverte pour les SSA non-affectataire de Machine : Une convention sera sans doute opportune. On dispose d’une convention de prêt entre SSA (récemment utilisée avec Montpellier et Valence…) mais, dans le cas présent, est-ce la SSA ou la CMCAS qui est l’emprunteur ?

La question était mal posée ; il s’agissait en fait de demander la rédaction d’un document pouvant être transmis aux SSA ou CMCAS souhaitant organiser des vols sur leur territoire et regroupant l’ensemble des informations nécessaires à la réalisation de l’activité, prix autorisations logistique convoyage etc..

La commission Vol Moteur va éditer un mode opératoire en ce sens

***-POINT :6*** Qui est déclaré comme valideur des CEC dans le Compte Asso

*Le CD découvre le CEC , Compte d’Engagement Civique, Daniel Haas apporte des explications et notamment la possibilité avec ce compte d’obtenir des formations*

*Le secrétaire général va se rapprocher de Daniel afin de faire le point sur ce sujet et les éventuelles dispositions à prendre*

**-** **Questions diverses :**

**- Suivi des affaires en cours**

*1* Possibilité d'un partenariat avec SAFRAN (Melun Villaroche) pour une activité ULM.

Daniel Hass à proposé une convention entre l’avion d’Orléans et la SAFRAN pour un stage 3 jours, elle est actuellement à l’étude chez SAFRAN

2 Remboursement et frais des bénévoles

La trésorière étant absente excusée pour ce CD, cette question n’a pas été abordée

3 Organisation de nos prochaines rencontres

JL Cerceau informe le CD de la possibilité de partager le vol en planeur et le vol moteur sur le terrain de saumur (utilisation partagée de la piste en dur ?), ce qui permettrait de réunir l’ensemble de nos activités sur un seul et même terrain

Resterait à gérer l’hébergement

Prochaine réunion du CD en visioconférence le 27 juin 2024 à 18h30

# 

# ,

**FIN DE REUNION A 21h20**

---oooOOOooo---